

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION**

1° Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement, à sa séance du 2 septembre 2008, a adopté les premiers projets dont la description suit.

a) Résolution accordant à certaines conditions, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir un bâtiment dérogatoire à la hauteur minimale prescrite et de diminuer le nombre d'étages en deçà du minimum requis relativement à un immeuble portant le numéro 974, rue Sainte-Catherine Ouest, et ce, en dérogeant aux articles 11 et 21 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282).

b) Résolution accordant à certaines conditions, en vertu du règlement CA-24-011, l'autorisation d'ajouter un étage au bâtiment portant le numéro 2020, rue Saint-Denis, en dérogation à la réglementation applicable en matière de hauteur.

c) Résolution accordant à certaines conditions l'autorisation d'agrandir le Centre Jean-Claude-Malépart portant le numéro 2633, rue Ontario Est, pour y construire une piscine et une pataugeoire, conformément au règlement CA-24-011 et en dérogation aux articles 9, 10, 11, 61, 76, 97, 134, 577 et 599 du règlement 01-282.

2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 29 septembre 2008, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.

3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

4° Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5° Une copie de ces projets, un plan des secteurs visés et un document d'information peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQÀM du métro, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 12 septembre 2008.

Claude Théorêt

Secrétaire d'arrondissement substitut